

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du mardi 07 juillet 2009**

L'an deux mil neuf, le sept juillet, à 20 H 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

**Présents** : MM. MASSIAS, GRANDGIRARD, LIOTE, JEANNIN,  
Mmes BARRE, CHIPPEAUX, FABRO, BRETON, LAVALLEE, GUERET K

**Absents excusés** : M. SCHNEIDER

**Absents non excusés** : M PICARD, GIRARDEY, SAIAH,  
Mme AFONSO

**Secrétaire** : Mme BARRE

### **TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTEES A L'UNANIMITE**

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisants pour délibérer valablement sur l'ordre du jour de la réunion du jeudi 2 juillet 2009 :

- Marché « centrale photovoltaïque »,
- Création budget annexe : unités de production d'électricité,
- Durée d'amortissement des installations photovoltaïque,
- Durée d'amortissement des subventions,
- Budget général : DM,
- Questions diverses.

La séance a été levée à 22 h 00 et renvoyée au mardi 07 juillet 2009.

### **Marché « Centrale photovoltaïque »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises le 07 mai 2009 concernant le projet photovoltaïque.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 juin 2009 et le 25 juin 2009 et a retenu l'entreprise suivante :

- CB ELEC de BEAUCOURT (90) pour un montant de 162 700 € HT.

Pour la réalisation de cette centrale photovoltaïque, il y a lieu de passer le marché à l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- retient la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Maire à signer le marché et tout document s'y afférant avec l'entreprise CB ELEC de BEAUCOURT pour un montant de 162 700 € HT.

## Création budget annexe « unités de production d'électricité »

Le Maire explique au Conseil Municipal que la création de la centrale photovoltaïque doit faire l'objet d'un budget annexe soumis à T.V.A. étant donné qu'il s'agit d'un budget à caractère industriel et commercial avec revente de l'électricité à EDF.

Il y a lieu d'opter pour le régime T.V.A et de voter un budget annexe intitulé « unités de production d'électricité ».

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- décide de créer un budget annexe « unités de production d'électricité »,
- choisit le régime de la T.V.A. pour la production d'électricité,
- vote un budget annexe qui s'élèvera à 268 050 € en dépenses comme en recettes d'investissement et 6 250 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

## Durée d'amortissement des subventions sur les installations photovoltaïques

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la durée des amortissements des subventions sur les installations photovoltaïques :

Il propose que cette durée soit, compte tenu des montants, de 10 ans ce qui correspond à la durée de l'emprunt.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide d'amortir les subventions des installations photovoltaïques sur une durée de 10 ans.

## Durée d'amortissement des installations photovoltaïques

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la durée des amortissements des installations photovoltaïques :

Il propose que cette durée soit calquée sur la durée du contrat de vente d'électricité à EDF pour les panneaux photovoltaïques, soit 20 ans et que la durée d'amortissement des onduleurs soit limitée à 10 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide d'amortir :
  - les panneaux photovoltaïques sur une durée de 20 ans,
  - les onduleurs sur une durée de 10 ans.

## Décision modificative Budget Primitif « Commune »

Suite à un courrier de la trésorerie, il y a lieu de prendre la délibération modificative suivante :

| <u>INVESTISSEMENT</u> |          |
|-----------------------|----------|
| Dépenses              | Recettes |
| 10223                 | + 851 €  |
| 2312 / 19             | - 851 €  |

  

| <u>FONCTIONNEMENT</u> |          |
|-----------------------|----------|
| Dépenses              | Recettes |

|     |         |  |
|-----|---------|--|
| 673 | + 390 € |  |
| 022 | - 390 € |  |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- vote cette délibération modificative.

### **Convention Conseil Régional Subvention concernant les installations photovoltaïques**

Par délibération du 10 octobre 2008, le Conseil Municipal donnait un avis favorable au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque et autorisait le Maire à solliciter une subvention de la Région de Franche-Comté.

Par courrier du 23 juin 2009, la notification nous était adressée.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Région.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer cette convention relative à l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire avec la Présidente du Conseil Régional de Franche Comté.

### **Questions diverses**

#### **M. MASSIAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion qui a eu lieu à la Préfecture concernant le Plan de Sauvegarde Communal (PSC), il y a lieu de prévoir toutes les précautions nécessaires concernant les risques et en particulier les deux épisodes d'épidémie de grippe prévisibles pour cet automne et hiver prochains.

#### **M. GRANDGIRARD**

M. Grandgirard informe qu'une jeune sera présente à la rentrée scolaire pour des stages dans le cadre de sa formation de B.E.P.A. Elle sera affectée plus particulièrement au périscolaire et à la cantine.

Il informe que, suite à la réunion à la Mairie de Fontaine concernant les jurés d'assises, la Commune de Fosse-magne n'a pas été tirée au sort.

Il informe aussi sur les délais concernant les nouveaux passeports biométriques ; il faudra informer la population sur les délais très longs pour l'obtention du passeport. Mme FORCINAL (Maire de Fontaine) demande à ce que les personnes prennent rendez-vous à la Mairie pour déposer les dossiers.

Le Maire répond que nous informerons le public par le biais du bulletin communal.

La séance est levée à 21 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,